



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2019

Le 4 février de l'an deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 29 janvier 2019

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, GROS Muriel, PERRIER Marc

Membres excusés : GRENOUILLER Aurélie a donné procuration à Mme VOCANSON Laetitia

Membres absents : CHAMBON Valérie, NOWACZYK Claire, RABEYRIN David, GACHET Chantal, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie,

Ouverture de la séance : 20h00

Désignation du secrétaire de séance

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2018

> Mis aux voix le procès-verbal du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité

Décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- DEC_2018-08 : Bail Mmes AMARA à l'école maternelle
- DEC_2018-09 : Avenant au contrat d'entretien des chaudières – T. VIDAL Gaz
- DEC_2019-01 : Bail de M. CLAUDE à l'école maternelle

FINANCES LOCALES

1/ Visites médicales du personnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le paiement des visites médicales obligatoires du personnel

2/ Echange de pratiques professionnelles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la prise en charge d'une partie de la formation dispensée par « Trait d'union » pour un montant de 420€. Cette somme sera directement versée au Centre de Loisirs.

3/ Nouveaux tarifs de la Maison Pour Tous

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les nouveaux tarifs de la Maison Pour tous à compter du 01/01/2020

4/ Cout d'un élève 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le cout d'un élève 2018 qui s'élève à 687.23€

5/ Fond de concours CCLS pour la salle Massenet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le fond de concours versé par la CCLS pour un montant de 13 604.00€ dans le cadre des travaux de la salle Massenet

6/ véhicule électrique - location

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- - décide du report de cette question

COMMANDE PUBLIQUE

1/ Salle Massenet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le rapport d'analyse des offres et décide de retenir le cabinet d'architecte MW ARCHITECTES pour suivre les travaux de la salle Massenet

FONCTION PUBLIQUE

1/ Création d'un poste d'adjoint technique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 3 juillet 2019

2/ Rémunération des agents recenseurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la rémunération des agents recenseurs au bulletin

3/ Convention Assistance retraite

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention Assistance retraite pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de gestion de la FPT de la Haute-Loire

DOMAINE ET PATRIMOINE

1/ Procès – verbal de transfert des réseaux assainissement à la CCLS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le Procès-verbal de la mise à disposition des réseaux assainissement dans le cadre du transfert de la compétence à la CCLS à compter du 01/01/2018

La séance est levée à 20h40